Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

21072-49 NitraVer 6 Nitrate Reagent

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

21072-49 NitraVer 6 Nitrate Reagent

UFI: GQY5-1FVA-M00F-GWR0

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Analyse de l´eau

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: HACH LANGE GmbH
Rue: Willstätterstr. 11
Lieu: D-40549 Düsseldorf
Téléphone: +49 (0)211 5288-383
e-mail: SDS@hach.com
Internet: www.de.hach.com
Service responsable: HACH LANGE FRANCE S.A.S
8, mail Barthélémy Thimonnier - Lognes
F-77437 Marne La Vallée Cedex 2
Tél. +33 (0) 820 20 14 14 * Fax +33 (0) 1 69 67 34 99
e-Mail: info-fr@hach.com

HACH LANGE NV/SA
Motstraat 54
B-2800 Mechelen
Tel. +32 15 42 35 00 * Fax +32 15 41 61 20
e-Mail: info-be@hach.com

HACH LANGE
Rorschacherstrasse 30a
CH-9424 Rheineck
Tel. +41 (0)848 55 66 99
e-Mail: info-ch@hach.com

HACH LANGE NORTH AFRICA
Villa 14 - Rue 2 Casa Plaisance Quartier Racine
MA-Casablanca 20000
Tél. +212 (0) 522 97 95 75
e-mail: info-mena@hach.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

F:ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59 // BE: +32 (0)70 245245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Catégories de danger:
Toxicité aiguë: Acute Tox. 4
Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1
Mutagénicité sur les cellules germinales: Muta. 2
Cancérogénicité: Carc. 1B
Toxicité pour la reproduction: Repr. 2
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée: STOT RE 1
Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 1

Mentions de danger:
Nocif par inhalation.
Provoque une irritation cutanée.
Provoque de graves lésions des yeux.
Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
Peut provoquer le cancer.
Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Potassium disulfate
cadmium (non pyrophorique)

Mention d'avertissement: Danger

Pictogrammes:



Mentions de danger

H332	Nocif par inhalation.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H350	Peut provoquer le cancer.
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P201	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P332+P313	En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

Conseils supplémentaires

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE
Le produit est classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

2.3. Autres dangers

Aucun à notre connaissance.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

Nº CAS	Substance			Quantité
	Nº CE	Nº Index	Nº REACH	
	Classification SGH			
7757-82-6	Sodium sulfate			40-50 %
	231-820-9			
36679-96-6	CDTA Trisodium Salt			20-30 %
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2; H315 H319			
7778-77-0	Potassium dihydrogénophosphate			10-20- %
	231-913-4		01-2119490224-41	
7790-62-7	Potassium disulfate			5-10 %
	232-216-8		01-2119987095-26	
	Skin Corr. 1A, Eye Dam. 1; H314 H318			
7487-88-9	Magnésium sulfate			1-10 %
	231-298-2			
7440-43-9	cadmium (non pyrophorique)			1-10 %
	231-152-8	048-002-00-0		
	Carc. 1B, Muta. 2, Repr. 2, Acute Tox. 2, STOT RE 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H350 H341 H361fd H330 H372 H400 H410			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Après inhalation

Amener la victime à l'air libre.
Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Après contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Après contact avec les yeux

Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Après ingestion

Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Provoquer les vomissements, mais uniquement si la victime est parfaitement consciente.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Des composants du produit peuvent endommager le système nerveux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

Moyens d'extinction inappropriés

Aucun à notre connaissance.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d´incendie, risque de formation de gaz de combustion ou de vapeurs dangereuses.
En cas d´incendie peuvent se former: soufre oxydes, oxydes d'azote (NOx), 2570 - Composé du cadmium

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Pour eviter le contact avec la peau respecter une distance de sécurité et porter des vetemenents de protection appropriés.

Information supplémentaire

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utiliser un équipement de manutention mécanique. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

13. Considérations relatives à l'élimination

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Pratiques générales d'hygiène industrielle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver à des températures comprises entre 10 °C et 25 °C. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Conseils pour le stockage en commun

Incompatible avec des acides forts et des oxydants forts.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver sous clé ou dans une zone accessible uniquement aux personnes qualifiées ou autorisées.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Réactif pour analyses

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
7440-43-9	Cadmium	-	0,05		VME (8 h)	

Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX, 2016 (INRS)

Nº CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
7440-43-9	Cadmium	Cadmium (/g créatinine)	5 µg/g	Urine	

Valeurs de référence DNEL/DMEL

Nº CAS	Désignation			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
7440-43-9	cadmium (non pyrophorique)			
,				

Conseils supplémentaires

Aucun à notre connaissance.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rap port à l'utilisation d'un équipement de protection personelle.

Mesures d'hygiène

Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.
Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection des mains

Protéger la peau en appliquant une pommade.
Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374. En cas d´imersion: Type de gants: Viton Epaisseur du revetement: 0,70 mm Temps de rupture: >480 Min. En cas de contact par projection: Type de gants: caoutchouc nitrile Epaisseur du revetement: 0,20 mm Temps de rupture: >30 Min.

Protection de la peau

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Protection respiratoire

Respirateur en cas de formation d'aérosols ou de poussière.
Type de Filtre recommandé: Filtre ABEK

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: poudre
Couleur: bleu

Odeur:	inodeure
pH-Valeur (à 20 °C):	4,2 (5 % solution)

Modification d'état

Point de fusion:	> 200 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non applicable
Point de sublimation:	donnée non disponible
Point de ramollissement:	non applicable
Point d'écoulement:	donnée non disponible
Point d'éclair:	non applicable

Inflammabilité

solide:	non applicable
gaz:	non applicable

Dangers d'explosion

non applicable

Limite inférieure d'explosivité:	non applicable
Limite supérieure d'explosivité:	non applicable
Température d'inflammation:	non applicable

Température d'auto-inflammabilité

solide:	donnée non disponible
gaz:	donnée non disponible
Température de décomposition:	> 200 °C

Propriétés comburantes

donnée non disponible

Pression de vapeur:	non applicable
Pression de vapeur:	non applicable
Densité (à 20 °C):	2,377 g/cm³
Densité apparente:	donnée non disponible
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	complètement soluble

Solubilité dans d'autres solvants

donnée non disponible

Coefficient de partage:	non applicable
Viscosité dynamique:	non applicable
Viscosité cinématique:	non applicable
Durée d'écoulement:	non applicable
Densité de vapeur:	non applicable
Taux d'évaporation:	non applicable
Épreuve de séparation du solvant:	non applicable
Teneur en solvant:	non applicable

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides:	donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réduire au minimum la production et l'accumulation de poussières.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

10.4. Conditions à éviter

Exposition à l'humidité.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants, Des métaux, Acide hydroazoïque

10.6. Produits de décomposition dangereux

Décomposition à partir de 200 °C.
Produits de décomposition: Oxydes de soufre, Oxydes de phosphore,

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Pas d'information toxicologique disponible.

Toxicité aiguë

Nocif par inhalation.

ETAmél calculé

ATE (inhalation vapeur) 14,49 mg/l; ATE (inhalation aérosol) 1,449 mg/l

Nº CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
7757-82-6	Sodium sulfate				
	orale	DL50 5989 mg/kg	souris		
7778-77-0	Potassium dihydrogénophosphate				
	orale	DL50 >2000 mg/kg	rat		
	cutanée	DL50 4640 mg/kg	lapin		
7440-43-9	cadmium (non pyrophorique)				
	inhalation vapeur	ATE 0,5 mg/l			
	inhalation aérosol	ATE 0,05 mg/l			

Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.
Provoque de graves lésions des yeux.
H318 - Provoque des lésions oculaires graves.
Corrosion cutanée: Non applicable.
Méthode d'Essai: Études animales, peau de lapin

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Susceptible d'induire des anomalies génétiques. (cadmium (non pyrophorique))
Peut provoquer le cancer. (cadmium (non pyrophorique))
Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus. (cadmium (non pyrophorique))

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Pas d'information toxicologique disponible.

Information supplémentaire

D'autres propriétés dangereuses ne peuvent pas être exclues. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Nº CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] | [d]	Espèce	Source	Méthode
7757-82-6	Sodium sulfate					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 120 mg/l	96 h	Gambusia affinis	Merck	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 2564 mg/l	48 h			

12.2. Persistance et dégradabilité

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

donnée non disponible

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'effet connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

En accord avec les réglementations locales et nationales.

Code d'élimination des déchets - Produit

160506 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

160506 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

160506 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire; déchet dangereux

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

Autres informations utiles (Transport terrestre)

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.
Dispositions spéciales:375

Transport fluvial (ADN)

Autres informations utiles (Transport fluvial)

Non testé

Transport maritime (IMDG)

Autres informations utiles (Transport maritime)

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.
Dispositions spéciales:375

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

Autres informations utiles (Transport aérien)

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.
Dispositions spéciales:197

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

donnée non disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Sans rapport

Information supplémentaire

Sans rapport

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Autorisations (REACH, annexe XIV):

Substances extrêmement préoccupantes, SVHC (REACH, article 59):
cadmium (non pyrophorique)

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 23

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant. Tenir compte des restrictions portant sur l'emploi des femmes en âge de procréation.

Classe risque aquatique (D): 3 - présente un très grave danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Révision: 22.09.2021
Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 2, 3, 7, 11
Révision: 26.10.2020
Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 2, 11, 15, 16
Révision: 11.03.2015
Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 2, 11, 14
Révision: 23.01.2015
Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 14

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Acute Tox. 4; H332	Méthode de calcul
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul
Muta. 2; H341	Méthode de calcul
Carc. 1B; H350	Méthode de calcul
Repr. 2; H361fd	Méthode de calcul
STOT RE 1; H372	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 1; H410	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H350	Peut provoquer le cancer.
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)